

PIGNYTéléphone : 02 48 69 31 45 Mail : matrie@pignv i 8. fr

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n° 2024-043

L'an deux mil vingt-quatre, le 30 novembre à neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de PIGNY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Patrick RICHARD, Maire.

Nombre de Conseillers

En exercice: 13

Date de la convocation : 22 novembre 2024

Présents: 11 Votants: 13

PRESENTS: Patrick RICHARD, Patrick PARFAIT, Philippe DUBOIS, Jean-Pierre AUGE, Xavier

BERNARD, Céline HENG, Christine LOUBEYRE, Patricia MARTINS, Frédérique

PAWLOVSKY, Dominique COURILLEAU, Jonathan MAILET

ABSENTS EXCUSES: Mickaël GENESTE qui donne pouvoir à Céline HENG et Dominique

Courilleau qui donne pouvoir à Christine Loubeyre

SECRETAIRE: Patrick PARFAIT

OBJET: Tarifs Garderie à compter du 1er janvier 2025

Le Maire propose d'augmenter les tarifs de la garderie à compter du 1^{er} janvier 2025, en suivant l'index à la consommation des ménages de l'année 2024 à savoir 1,3 %, et en l'arrondissant à l'Euro près :

	Matin (service gratuit de 8 h 10 à 9 h 00)		Soir (service gratuit de 16 h 25 à 16 h 50)	
	Anciens Tarifs	Nouveaux Tarifs	Anciens Tarifs	Nouveaux Tarifs
Tarifs forfaitaire	0.99 €	1€		
Première heure	EU III ESTATE		1.99 €	2 €
Demi-heure suivante			0.99 €	1€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'appliquer à compter du 1er janvier 2025 :

- garderie le matin : tarif forfaitaire de 1 € de 7 h 30 à 8 h 10 (service gratuit de 8 h 10 à 9 h 00) et
- garderie le soir : tarif forfaitaire de 2 € la première heure et 1 € la demi-heure suivante (service gratuit de 16 h 25 à 16 h 50)

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Orléans dans le délai de deux mois à compter de sa publication par voie postale (28 rue de la Bretonnerie, 45 057 Orléans) ou par l'application Télérecours : https://citoyens.telerecours.fr

Le secrétaire de séance,

Le Maire,

P. RICHARD

P. PARFAIT

Certifié exécutoire le : 06/12/2024 Reçu en Préfecture le : 06/12/2024

Publié sur site https://pigny.fr le: 06/12/2024